



alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique



Domestication et génie génétique ne sont pas comparables

FOCUS **LA VALEUR INESTIMABLE
DE LA BIODIVERSITÉ**



**alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique**

**Evaluation des risques,
traçabilité et étiquetage :
trois fondamentaux qui
doivent s'appliquer à l'édition
génomique comme au reste du
génie génétique.**



Madame, Monsieur,

En décembre dernier, le Conseil des Etats a ouvert une brèche en faveur des nouvelles techniques de génie génétique en demandant leur exclusion du moratoire. Une brèche légèrement refermée depuis par la Commission du national qui propose pour sa part de réguler ces techniques à part. Outre l'insécurité juridique que cela créerait d'ici à ce qu'une nouvelle loi voie le jour, cette proposition laisse un goût amer aux millions de consommateurs souhaitant que les OGM, quels qu'ils soient, restent tracés et étiquetés en tant que tels. Une garantie de transparence indispensable à un choix éclairé qu'ils ne sont pas sûrs de conserver si les parlementaires suivent cette voie.

Les chambres fédérales débattront à nouveau du dossier au printemps. Un moment charnière qui nécessite de fédérer toutes les forces. Car nos adversaires sont puissants, bien organisés et leurs arguments présentant l'édition génomique comme la solution miracle à tous les problèmes de l'agriculture qui séduit jusqu'aux paysans. Or, il est indispensable de faire comprendre l'importance de réguler les nouvelles techniques de génie génétique comme les anciennes pour garantir une évaluation des risques approfondie et un encadrement approprié.

Le rapport de forces étant déséquilibré, chaque don ou adhésion est précieux pour soutenir notre travail. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions faire entendre les voix critiques et inciter l'agriculture à s'orienter vers d'autres solutions respectueuses à la fois de l'environnement et des attentes des consommateurs.

Laurianne Altwegg
Responsable Agriculture et Environnement de la
Fédération romande des consommateurs

VOTRE SOUTIEN EST ESSENTIEL

Chères lectrices,
Chers lecteurs,

En ce début d'année, vous pouvez verser votre cotisation ou faire un don à l'aide du bulletin de versement en dernière page.

Votre soutien nous est d'une grande aide et plus que jamais nécessaire pour effectuer notre travail.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Sommaire

- 3 | **Éditorial**
- 4 | **Actuel**
- 5 | **Focus**
- 12 | **International**
- 14 | **En bref**
- 15 | **Connaissances**

NOUS VOUS REMERCIONS !

Grâce à votre précieux soutien, nous pouvons réaliser un travail critique et indépendant sur le développement et les impacts du génie génétique sur l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la santé. Nous nous engageons afin que les prochaines générations puissent aussi grandir dans une Suisse avec une agriculture diversifiée, écologique, équitable et sans génie génétique.

Compte postal 17-460200-1
Alliance suisse pour une agriculture
sans génie génétique - 2017
Boudry
IBAN CH64 0900 0000 1746
0200 1
BIC POFICHBEXXX



Impressum

Éditeur :
Alliance suisse pour une agriculture
sans génie génétique
CH - 2017 Boudry
077 400 70 43
info@stopogm.ch
www.stopogm.ch

Conception et rédaction :
Paul Scherer, Zsafia Hock,
Luigi D'Andrea.

Traductions :
Monique Muraglia

Relecture :
Margarita Voelke

Image couverture : Shutterstock
Papier recyclé FSC

Bulletin adressé aux membres et
sympathisants de l'association

Impression :
Imprimerie de l'Ouest SA, 2036 Cormondrèche
2000 ex. paraît 4-6 fois par an

Retours :
Alliance suisse pour une agriculture sans
génie génétique, CH - 2017 Boudry

ÉDITORIAL

La prolongation du moratoire sur la culture des plantes génétiquement modifiées semblait être une formalité après le vote très clair du Conseil national en septembre 2020. C'était sans compter sur la pression de l'industrie agroalimentaire et de certains milieux scientifiques.

En décembre, le Conseil des États - à la voix prépondérante du président de la chambre - a proposé d'exclure du moratoire les plantes obtenues par nouvelles techniques de génie génétique, créant une immense insécurité juridique. La commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) n'a pas voulu prendre ce risque, mais elle propose de forcer le Conseil fédéral à soumettre au parlement un projet au plus tard mi-2024.

Rien de très grave jusque-là. Les commissions des deux chambres avaient déjà en cours d'année 2021 demandé des rapports pour clarifier les risques et possibilités en lien avec les nouvelles techniques. En particulier, la CSEC-N a transmis un postulat demandant

de clarifier les problèmes liés à la coexistence, la responsabilité en cas de contamination et les coûts de séparation des filières afin de garantir la liberté de choix des consommatrices et consommateurs et des agricultrices et agriculteurs.

C'est précisément cet élément qui est remis en cause par la nouvelle proposition de la CSEC-N. Dans un courrier transmis aux parlementaires, l'Union suisse des paysans souhaite en effet que les plantes obtenues par ces nouvelles techniques ne soient plus soumises à la Loi sur le génie génétique. Une proposition inacceptable pour l'alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique et contraire à un arrêt de la Cour européenne de justice.

Les prochaines semaines, mois et années seront décisives si nous souhaitons continuer à garantir la liberté de choix des consommatrices et consommateurs, en conservant une agriculture tournée vers la qualité. Pour cela, votre soutien est plus important que jamais.

Fabien Fivaz

Vice Président de l'ASGG
Conseiller national et Président
de la CESC-N

**PAS DE
GÉNIE GÉNÉTIQUE
PAR LA PETITE PORTE** 

ACTUEL

SUISSE

Débats concernant le moratoire au Parlement

LE CONSEIL DES ETATS ET LE NATIONAL NE SONT PAS D'ACCORDS

Dans notre dernier numéro (novembre 2021), nous vous informions que le Conseil national avait voté oui à une large majorité au soutien de la proposition du Conseil fédéral qui demandait une prolongation du moratoire jusqu'en 2025. Ce dernier incluait aussi les nouvelles techniques de modification génétique (NTGG).

En décembre dernier, le Conseil des Etats (CE) a suivi une proposition de sa Commission pour la science et l'éducation (CSEC-CE) qui demandait l'exclusion des NTGG du moratoire, mais elles devaient être régulée selon le droit sur le génie génétique (Loi sur le génie génétique – LGG). Cette position a créé une insécurité juridique car rien n'est prêt au niveau législatif pour autoriser les OGM sur notre territoire. Il n'existe en effet aucune ordonnance sur la coexistence et les critères pour l'évaluation du risque de ces nouvelles techniques manquent. De même, la question de la responsabilité en cas de contamination des filières sans OGM (agriculture conventionnelle ou bio) ou alors de l'environnement n'est pas réglée. Cette proposition est passée de justesse grâce au vote du Président du CE au grand dam de ceux qui souhaitaient conserver la version originelle proposée par le Conseil fédéral et accepté par le Conseil national (vote 23:22).

Selon le processus démocratique, le dossier est retourné à la CSEC du Conseil national durant une séance de fin janvier 2022. Celle-ci, au travers de la motion de l'Union suisse des

paysans (USP) déposée par le Conseiller national Haab, propose un soi-disant compromis, nous citons la motion : ... *un projet législatif d'autorisation basé sur les risques pour les plantes, parties de plantes, semences et autre matériel végétal provenant des nouvelles méthodes de sélection et dans lesquels aucun matériel génétique transgénique n'a été introduit. Ceci pour au plus tard mi-2024.*

Cette proposition a rassemblé une petite majorité à la CSEC-N et ouvre la brèche à une dérégulation, c'est-à-dire à une régulation en dehors du droit sur le génie génétique. C'est du moins l'espoir que fait transparaître l'USP dans son argumentaire distribué aux parlementaires qui dit : « Avec la décision du Conseil des États, les nouvelles techniques restent réglementées par la LGG. Cette situation est d'autant plus réelle que le Conseil des États fixe ces techniques dans l'art. 37a, al. 2, LGG, ce qui complique une future réglementation astucieuse en dehors de la LGG. » (italique, En d'autres termes, l'USP souhaite réguler ces NTGG dans le droit sur l'agriculture. Revirement total de l'USP qui jusqu'à maintenant soutenait le moratoire et la régulation des NTGG selon la LGG.

Il faut ici rappeler que le seul cadre qui permettent de garantir une agriculture sans OGM (Bio et conventionnelle) est la LGG. La proposition de l'USP va donc à l'encontre de la stratégie qualité l'agriculture suisse.



A noter que deux autres propositions minoritaires proposées seront aussi mise au vote, l'une est la proposition originale proposée par le Conseil fédéral (moratoire jusqu'en 2025 qui inclut les NTGG) et l'autre demande que la proposition Haab règle aussi les questions de coexistence, de liberté de choix des producteurs et consommateurs et de la responsabilité en cas de contamination des filières ou de l'environnement. Une autre forme pour faire en sorte que la proposition Haab ne conduise pas à une dérégulation totale. Le dossier fera un ping-pong entre les 2 chambres pour aboutir à une version acceptée en fin de session parlementaire de printemps en mars.

Tout ce théâtre parlementaire est une immense mascarade car deux postulats déposés par notre Présidente, Isabelle Chevalley en 2020 et 2021 et acceptés par le Parlement demandaient de clarifier les points suivants : quels sont les coûts liés à une cohabitation des cultures génétiquement modifiée et

traditionnelles en Suisse, comment continuer à garantir la liberté de choix des consommatrices et consommateurs et des productrices et producteurs, comment évaluer les risques des nouvelles techniques de modification génétique, à qui incombe la responsabilité en cas de contamination des filières ou entre producteurs. Seront aussi clarifiés les enjeux juridiques entourant l'autorisation de certaines formes de modification génétique.

A quoi bon tout ce théâtre politique pour demander quelque chose qui a déjà été accepté et qui allait être fait de toute façon ? Tout simple, déréguler et/ou mettre la pression pour une régulation minimale en dehors de la LGG.

Nous travaillons activement pour informer les parlementaires et la population avec toujours le même objectif :

Pas d'OGM pas par la petite porte !

FOCUS

LA VALEUR INESTIMABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Les manipulations du génome des plantes cultivées s'inscrivent-elles dans la continuité des très anciens processus de domestication ? C'est ce que prétendent les défenseurs du génie génétique en agriculture pour essayer de gagner la population à leur cause. À leurs yeux, les nouvelles méthodes du génie génétique s'intègrent parfaitement dans l'évolution qui se poursuit depuis des millénaires. En réalité, les manipulations génétiques menées en laboratoire et la domestication ne sont pas du tout comparables, que ce soit en termes d'impact sur les processus biologiques et sociopolitiques, ou quant à leur influence sur l'agrobiodiversité et la souveraineté semencière.

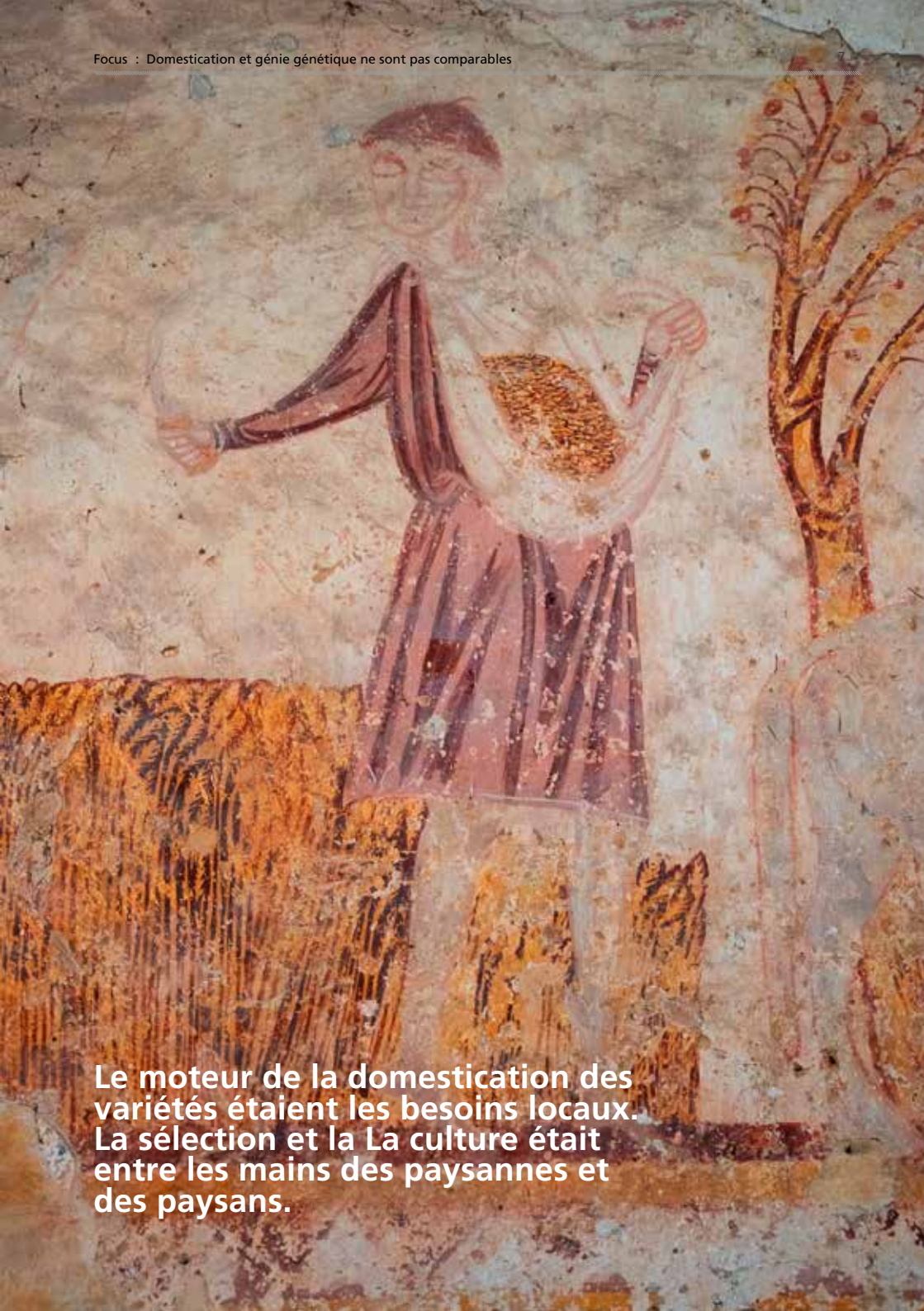
Texte : Zsofia Hock

La domestication, ou transformation de plantes sauvages en plantes cultivées par la sélection de certaines caractéristiques, est un long processus évolutif. Suite à la modification des écosystèmes naturels par les activités agricoles humaines, de nouvelles forces de sélection sont apparues. Celles-ci ont à leur tour engendré des adaptations du génome, de la morphologie ou du comportement des végétaux. De nombreuses variétés cultivées, en l'absence d'une sélection correspondante, ont perdu leur aptitude à se reproduire sans l'aide de l'être humain. Elles n'en ont plus eu besoin pour se multiplier.

La domestication a eu lieu sur les exploitations agricoles et était dictée par les besoins locaux. La sélection et la culture étaient aux mains des agriculteurs et se basaient souvent sur un lien à vie entre humains et variétés.

Le génie génétique provoque la centralisation et l'expropriation du savoir et des droits de propriété.

La sélection végétale tout comme le génie génétique diffèrent fondamentalement du processus de domestication en déplaçant l'évolution des plantes de la ferme à des institutions centralisées. Ce phénomène est confirmé par une étude scientifique étasunienne parue dans la revue spécialisée *Agriculture and Human Values*. Le génie génétique amplifie à l'extrême la tendance qui a débuté avec l'institutionnalisation de la sélection : non seulement ce sont les caractéristiques considérées comme utiles par l'industrie de l'agroalimentaire qui dominent la recherche et le développement, mais le savoir et le travail autour des ressources phylogénétiques sont séparés des exploitations agricoles. L'évolution n'a plus lieu au champ, mais en laboratoire. Les paysans ont perdu le privilège de disposer de la semence et du savoir. Celui-ci a été déplacé d'abord vers des institutions, pour passer ensuite aux mains de grands consortiums avec le développement du génie génétique. La semence brevetée est devenue propriété intellectuelle et n'est dès lors plus librement



Le moteur de la domestication des variétés étaient les besoins locaux. La sélection et la La culture était entre les mains des paysannes et des paysans.



Entre 1930 et 1970, le Mexique a perdu environ 80 % de ses variétés de maïs, les États-Unis 80 à 95 % de ses variétés de pommes, de choux, de maïs, de pois et de tomates, et la Chine des milliers de variétés de blé. La diversité animale a subi des pertes similaires. En Europe et en Amérique du Nord, les bovins de race Holstein représentent aujourd’hui 60 à 90 % de toutes les vaches laitières.

échangeable ou utilisable pour créer encore plus de diversité.

Il y a effectivement une certaine continuité historique pour ce qui est de la centralisation et de l’expropriation du savoir et des droits sur la semence, mais ce n’est pas le cas au niveau de la biologie. Alors que la domestication crée à partir de populations génétiquement diversifiées des populations tout aussi diversifiées, l’activité des sélectionneurs et généticiens réduit l’agrobiodiversité. Ceux-ci puisent en effet dans des populations diversifiées pour fabriquer par sélection directe des plantes génétiquement homogènes aux propriétés particulièrement souhaitables.

Rhétorique fallacieuse

Des allégations telles que « l’humanité a commencé il y a déjà 10 000 ans à modifier la génétique des plantes pour la production de nourriture » ou « presque toutes les plantes alimentaires consommées de nos jours sont foncièrement différentes de leurs ancêtres naturels – elles ont été manipulées pendant des millénaires » sont devenues monnaie courante dans le discours officiel. Les auteurs et journalistes scientifiques qui mettent la domestication et le génie génétique dans le même panier veulent faire croire à leur lectorat que les craintes des sceptiques à l’égard du génie génétique sont irrationnelles et résultent de lacunes de savoir en biologie

des plantes. Ils essaient ainsi de détourner l'attention des conséquences involontaires de cette technologie.

La perte de biodiversité a des origines sociopolitiques

Ces allégations ignorent la critique portant sur les aspects sociopolitiques du système d'agriculture intensive. La perte de biodiversité agricole ne relève pas de la biologie, mais bien plus de déclencheurs sociopolitiques.

Les brevets sur les obtentions génétiquement manipulées réduisent les droits de disposer librement des variétés végétales. Avec la concentration des droits d'utilisation sur un nombre restreint d'institutions étatiques et privées, un savoir précieux se perd, ce qui conduit à l'effondrement du système décentralisé de sélection par les paysans – clé de la préservation de la biodiversité.

La menace pour la biodiversité agricole que constitue la prédominance de quelques grands groupes de l'agroalimentaire, avec leur offre unilatérale, est aisément quantifiable. Alors qu'autrefois, quelque 7000 espèces végétales étaient cultivées à des fins alimentaires, aujourd'hui, seules 80 variétés contribuent notablement à nourrir la planète. La moitié de toutes les calories végétales consommées proviennent seulement de trois espèces végétales : le riz, le maïs et le blé. Au Mexique, près de 80 % des variétés de maïs ont disparu entre 1930 et 1970.

Cette perte est encore amplifiée par le développement massif de l'agriculture industrielle, qui exploite des surfaces de plus en plus importantes en cultures commerciales ou cash crops, comme le soja destiné à l'engraissement du bétail. À citer encore l'accaparement des terres (land grabbing)



Grâce à des organisations telles que ProSpecieRara ou Kokopelli, qui encouragent la préservation de la diversité des plantes cultivées et des variétés tombées dans l'oubli, différents panais sont par exemple à nouveau présents sur les marchés et dans les magasins.

par des fonds d'investissement, des banques et des gouvernements, qui s'accompagne de l'éviction de populations autochtones, de la destruction d'une agriculture et d'une sylviculture reposant généralement sur la petite paysannerie et sur des structures diversifiées, au profit de la mise en place de monocultures et de plantations.

Aux États-Unis, où la sélection végétale et le génie génétique institutionnalisés ont presque entièrement remplacé la sélection à la ferme, ce scénario est déjà devenu réalité. À défaut d'une réglementation stricte des nouveaux procédés d'ingénierie génétique, il pourrait rapidement s'étendre au monde entier.

La semence et la diversité sont la base de l'agriculture

Qui ne serait pas d'accord avec cette allégation ? Les sélectionneurs et les

biotechnologues puisent jusqu'ici dans l'immense agrobiodiversité créée par des millénaires de pratiques agricoles hétérogènes. La situation est cependant précaire. Les décisions sur ce qui sera sélectionné, cultivé et consommé dans le futur et sur les méthodes utilisées sont influencées à l'échelle mondiale par un nombre de plus en plus restreint de multinationales dont le pouvoir commercial ne cesse de croître. Pour ces entreprises, la semence est avant tout un commerce lucratif. Ce genre d'activité est particulièrement rentable lorsque la semence peut être vendue à un nombre maximum d'exploitations qui gèrent de grandes surfaces. On propage ce qui se vend bien, ce qu'on appelle des cultures commerciales ou cash crops. Entre-temps, toute la chaîne de valeur s'est adaptée comme la production agricole à cette offre homogène. Qu'il s'agisse de tomates, de carottes ou de courgettes, les semences proviennent en général aussi des grandes multinationales. Ces dernières développent presque exclusivement des variétés hybrides, qui présentent souvent un avantage pour les exploitations capables de vendre de grands lots de ces légumes très homogènes, à maturité uniforme. Le commerce lui aussi est satisfait puisque les variétés en question satisfont au critère aujourd'hui si important qu'est l'aptitude au transport et au stockage prolongés. La clientèle doit cependant renoncer à une grande diversité de couleurs, de formes et de goûts : le moindre écart de la norme rend une variété difficilement cultivable, voire incultivable, et encore moins commercialisable.

Heureusement, il y a des exceptions. Les exploitations biologiques et de nombreuses fondations nationales pour la préservation de la biodiversité proposent une offre

grandissante d'espèces et de variétés. La meilleure visibilité de la richesse variétale n'a pas qu'une utilité didactique directe, tout comme le maintien à la ferme d'une diversité de plantes cultivées traditionnelles ne sert pas qu'à enrichir notre cuisine : il s'agit de modèles foncièrement novateurs dépassant nos frontières. Les enjeux, ce sont ni plus ni moins que la sécurité alimentaire planétaire à l'heure du changement climatique, et la résistance des systèmes agricoles et naturels face aux pandémies globales.

Agrobiodiversité et crise climatique

La crise climatique pose à l'agriculture d'énormes défis, avec des événements météorologiques imprévisibles et la pression croissante des maladies. L'utilisation appropriée de l'agrobiodiversité au sens large du terme peut aider à rendre les systèmes cultureux plus robustes. Alors qu'une plante développée a priori pour atteindre un rendement maximal est pratiquement sans défense face aux fluctuations du climat à défaut de conditions optimales pour sa croissance, un système cultural diversifié est capable, jusqu'à un certain point, de compenser ces inconvénients : plus la diversité au champ est grande, plus on est sûr de récolter quelque chose. Il en va de même de la pression des ravageurs ou des maladies, qui peuvent se propager rapidement et anéantir des cultures entières dans les systèmes cultureux homogènes à faible diversité génétique et systémique. Un mélange de différentes espèces, variétés et structures - comme dans les systèmes agroforestiers - freine la propagation des maladies et des ravageurs et empêche la ruine complète de récoltes.

Agrobiodiversité et pandémies

Des structures et des systèmes culturaux diversifiés sont également à même de freiner, voire d'empêcher, l'expansion de pandémies planétaires comme celle que nous vivons avec la Covid-19 depuis 2020. Si une parcelle de forêt pluviale tropicale présentant une diversité d'essences, d'arbustes, de plantes annuelles et pluriannuelles est déboisée et détruite pour faire place à une plantation de palmiers à huile, des animaux sauvages comme les chauves-souris, connues maintenant pour être des vecteurs de virus, perdent leur espace vital. Elles colonisent dès lors la plantation, où elles trouvent de la nourriture et peuvent aussi fortement se multiplier en l'absence d'ennemis naturels. Cela fait augmenter la probabilité de la transmission d'agents pathogènes aux travailleurs de la plantation par des morsures et par la salive. Après encore quelques étapes et grâce aux filières globalisées, les pathogènes peuvent dès lors se propager bien au-delà de la région dont ils sont originaires.

Il est donc grand temps de veiller au maintien de la diversité restante des espaces naturels et de faire revenir la diversité agricole au champ. Il faut dénoncer la sémantique fallacieuse des promoteurs du génie génétique orientée vers le profit, et faire clairement la distinction entre d'un côté la domestication et de l'autre la sélection végétale et le génie génétique, afin de préserver la biodiversité végétale et les relations sociopolitiques qui la favorisent.

Les réflexions sur la semence et la diversité se basent sur un article d'Eva Gelinsky : Gelinsky, E. 2021 : Vom Wert der Vielfalt : Warum die Erhaltung der Agrobiodiversität in der Schweiz eine globale Dimension hat. Dans : Patrimoine suisse (éditeur) : Prix Schulthess des jardins 2021 décerné à la fondation Stiftung ProSpecieRara, p. 8-10

SUÈDE



Les ciseaux génétiques entraînent de graves modifications du patrimoine génétique des poissons zèbres

Lors d'essais avec les ciseaux génétiques CRISPR/Cas sur des poissons zèbres, une étude scientifique de l'Université d'Uppsala a pu démontrer pour la première fois que d'importantes modifications structurelles pouvaient se produire dans des zones dites hors cible. Bien que celles-ci soient situées en dehors de la région cible, les ciseaux génétiques peuvent également y couper et déclencher ainsi des mutations spécifiques involontaires. Des modifications substantielles de l'ADN sont alors possibles en raison de grandes insertions et délétions de séquences entières.

Au total, trois régions du génome ont présenté des modifications involontaires : des mutations ponctuelles, mais aussi des modifications plus importantes de la séquence d'ADN. Dans une région hors cible, 903 paires de bases d'ADN ont même été supprimées, ce qui représente une grande partie d'un gène qui n'aurait pas dû être modifié. Ces modifications ont été constatées aussi bien chez les animaux manipulés qui se sont développés à partir des œufs injectés que dans la génération suivante.

Chez les plantes, on n'a pas encore étudié si de grandes modifications structurelles se produisent dans les zones hors cible, bien qu'il serait important que l'ensemble du patrimoine génétique soit analysé après les expériences CRISPR/Cas dans les zones sur et hors cible, afin de détecter les modifications involontaires susceptibles d'affecter d'autres zones génétiques.

AMÉRIQUE DU SUD



Les transformateurs de céréales brésiliens ne veulent pas de blé OGM en provenance d'Argentine

L'association des transformateurs de céréales brésiliens (Abitrigo) menace de ne plus acheter de blé en provenance d'Argentine si le Brésil autorise l'importation de blé GM de ce pays voisin. Cette position est également soutenue par les boulangeries et autres entreprises qui utilisent du blé pour la fabrication de produits tels que le pain et les biscuits. L'autorité brésilienne de biosécurité CTNBio examine actuellement une demande d'autorisation de vente d'un blé GM produit en Argentine, qui serait résistant à un herbicide et aurait une meilleure tolérance à la sécheresse. Selon des informations publiques, il est actuellement cultivé sur 55'000 hectares en Argentine. Environ 45 pour cent des exportations de blé argentin en 2019 étaient destinées au Brésil. Les autres marchés importants sont l'Indonésie, le Chili et le Kenya.

Jusqu'à présent, aucun pays, à l'exception de l'Argentine, n'a autorisé le blé GM, notamment parce que celui-ci se heurte à l'hostilité des consommateurs.

ALLEMAGNE



Plus de 75% du lait porte le label «sans OGM»

En Allemagne, le lait sans OGM connaît un succès incroyable. De produit de niche, il est devenu en l'espace de dix ans seulement un standard presque généralisé. Aujourd'hui, 76% du lait est produit sans OGM. Il y a dix ans, cette proportion n'était que de 5%.

L'association «Alimentation sans OGM» (VLOG) est convaincue que la grande majorité des consommateurs rejette le génie génétique dans leur verre et dans leur assiette. En Allemagne, la majorité des poules, dindes et autres volailles sont désormais nourries sans OGM, de sorte que les œufs et la viande de volaille sont pour environ deux tiers «sans OGM».

Pour la viande de bœuf et de porc, la proportion est en revanche nettement plus faible. VLOG estime donc qu'il existe encore un potentiel d'augmentation. De grandes entreprises du commerce alimentaire comme Aldi, Lidl, Rewe et Edeka ont annoncé qu'elles accorderaient une plus grande importance au bien-être des animaux dans leur offre de viande fraîche au cours des prochaines années et qu'elles encourageraient l'alimentation sans OGM. Conformément aux prescriptions du label VLOG, cela implique également de renoncer aux nouvelles techniques de génie génétique.

GRANDE-BRETAGNE



Déréguler le génie génétique après le Brexit ?

Après sa sortie de l'UE, la Grande-Bretagne voulait modifier sérieusement la législation du pays en matière de génie génétique afin de pouvoir développer rapidement de nouvelles plantes génétiquement modifiées et les mettre sur le marché. La Grande-Bretagne devrait ainsi jouer un rôle de leader dans la recherche sur le génie génétique. La consultation publique menée à ce sujet montre toutefois qu'une dérégulation se heurte à une certaine résistance. Sur les 6 440 contributions à la consultation, la plupart des particuliers (87 %) et des entreprises (64 %) estiment que les organismes génétiquement modifiés présentent un risque plus important que les organismes cultivés naturellement et qu'ils sont favorables au maintien de la réglementation des produits génétiquement modifiés en tant qu'OGM. Le gouvernement entend néanmoins maintenir ses projets de déréglementation. Il souligne que la majorité des institutions académiques et des organismes publics se sont opposés au maintien de la réglementation existante.

L'Écosse et le Pays de Galles ont toutefois clairement indiqué qu'ils ne suivraient pas la démarche unilatérale de l'Angleterre visant à déréglementer les nouvelles techniques de génie génétique et qu'ils continueraient à s'opposer à toute culture de plantes génétiquement modifiées sur leur territoire.

EN BREF

ÉTATS-UNIS

Des chercheurs américains en génétique veulent faire revivre les mammouths

Les mammouths ont disparu depuis des milliers d'années. Si l'on en croit les projets de chercheurs américains, ils devraient bientôt à nouveau fouler le sol sibérien - et ce dans six ans déjà. Le génie génétique doit permettre de créer une sorte de mammouth laineux. Pour ce faire, les généticiens veulent combiner des cellules d'éléphants d'Asie avec des fragments de gènes de mammouths préhistoriques à l'aide des ciseaux génétiques CRISPR/Cas. Selon les médias américains, des investisseurs ont promis 15 millions de dollars US pour ce projet. Mais le scepticisme est grand parmi les experts.

JAPON

Le premier animal modifié par édition génomique va être mis sur le marché - une daurade GM

Une start-up japonaise s'apprête à lancer sur le marché un poisson dont le génome a été modifié à l'aide de ciseaux génétiques CRISPR, une daurade qui à plus de chair, rapporte le service de presse international du Japon (NHK). L'entreprise, basée à Kyoto, prend déjà des commandes pour des ventes tests. Comme aucun gène

étranger n'a été ajouté au poisson, les produits contenant ces poissons ne doivent pas être soumis à un contrôle de sécurité. En revanche, ils sont interdits en Europe.

UE

Nouvelles autorisations d'importation pour les OGM



Sept OGM peuvent désormais être importés dans l'UE en tant que denrées alimentaires ou aliments pour animaux. Trois autres OGM ont obtenu une prolongation de leur autorisation par la Commission européenne. Il s'agit de variétés de maïs, de soja, de colza oléagineux et de coton produisant des insecticides et/ou résistantes aux herbicides. L'organisation Testbiotech critique la décision de la Commission européenne : celle-ci se base sur une évaluation des risques lacunaire. En janvier déjà, Testbiotech avait révélé dans une vaste étude des lacunes dans la procédure européenne d'évaluation des risques.

MEXIQUE

Demande d'importation de maïs GM rejetée



L'autorité sanitaire mexicaine Cofepris n'a pas accordé d'autorisation d'importation à une nouvelle variété de maïs OGM. Le Mexique n'a jamais autorisé la culture commerciale de maïs GM, mais autorise depuis des décennies l'importation de variétés GM utilisées principalement comme aliments pour animaux. Le pays est un marché important pour les exportations américaines de maïs. En 2020, il a importé plus de 16 millions de tonnes de maïs des États-Unis - principalement du maïs GM. Bayer examine actuellement une action en justice contre cette décision. Celle-ci serait contraire aux accords internationaux.

Semence brevetée

Les inventions peuvent être protégées par des brevets. Quiconque souhaite exploiter des inventions brevetées doit payer des taxes de licence. Un brevet de l'Office européen des brevets (OEB) est valable dans les 38 États membres de la Convention sur le brevet européen (CBE) – y compris la Suisse. Le but d'un brevet est censé être de protéger une invention et d'encourager l'innovation. Les brevets sur la semence ont toutefois l'effet contraire. Ils empêchent l'innovation dans la sélection végétale : contrairement aux variétés protégées par un droit d'obtention végétale, celles qui sont brevetées ne peuvent plus être utilisées librement par les obtenteurs et les agriculteurs comme base de sélection.

Domestication

Il s'agit d'une modification intra-espèce où certains caractères d'une forme sauvage sont sélectionnés au fil des générations par l'intervention humaine. C'est en général grâce à la sélection que l'utilisation d'une espèce devient possible ou que son potentiel d'utilisation se trouve nettement amélioré. C'est ainsi que des espèces sauvages ont donné naissance à des plantes cultivées et à des animaux de rente.

Agrobiodiversité

L'agrobiodiversité est un terme qui désigne la biodiversité des animaux, des plantes et des micro-organismes de rente ainsi que de leurs formes sauvages apparentées utilisées dans l'agriculture, la sylviculture et la pisciculture. Elle constitue le fondement de la sécurité alimentaire car la culture et l'élevage d'espèces, de variétés

et de races diversifiées diminuent les risques liés aux conditions climatiques extrêmes, aux attaques de ravageurs et aux maladies. Une grande agrobiodiversité contribue par ailleurs à la régulation du cycle de l'eau et crée des espaces de vie pour les pollinisateurs comme les abeilles et autres insectes, ainsi que pour les animaux qui remplissent des fonctions importantes dans l'écosystème comme pour la lutte contre les nuisibles.

Cash crops

Cash crops est une notion d'économie rurale. Elle désigne des plantes dont la culture dans une région rapporte le plus, comme le blé, le maïs, le riz, les bananes ou le tabac. Les bénéficiaires réalisables avec ces cultures dites « commerciales » font disparaître les plantes moins lucratives ou moins demandées sur le marché. Devenues les cultures prédominantes, les cash crops sont souvent des monocultures utilisant des engrais et des pesticides, ce qui affecte les sols et aboutit à la perte d'agrobiodiversité.

Sélection à la ferme

On entend par là une sélection agricole-maraîchère décentralisée, où les cultivateurs sont impliqués dans le développement et la préservation de variétés cultivées. Son principal objectif : produire des semences de variétés fixées, reproductibles, alors que les entreprises de sélection végétale développent essentiellement des variétés hybrides qui ne peuvent pas être multipliées.

Variétés hybrides

Les variétés hybrides sont des cultivars obtenus par le croisement de deux lignées pures. La réunion d'informations génétiques très différentes permet de profiter de l'effet dit d'hétérosis et d'obtenir des plantes qui seront par exemple plus productives ou plus résistantes. De nos jours, on utilise des variétés hybrides dans de nombreuses cultures, et c'est presque exclusivement le cas dans les cultures de maïs et de betterave sucrière. La sélection d'hybrides est très complexe et dominée par des entreprises de sélection végétale spécialisées. Comme l'effet d'hétérosis se perd à la génération suivante, il faut acheter de nouvelles semences.

Système agroforestier

Dans les systèmes d'agroforesterie, on fait coexister arbres et buissons, grandes cultures et/ou détection animale, et on favorise ainsi les interactions favorables entre les différentes composantes de l'utilisation de la terre. Il en existe des formes très variées, plus ou moins poussées. Le but est de revaloriser les surfaces agricoles utiles sur les plans économique, écologique et esthétique-paysager. Ce concept novateur s'inspire de formes ancestrales d'exploitation de la terre qui étaient répandues, en Europe aussi, jusqu'au XIXe siècle. Avec la rationalisation et l'intensification progressives, les arbres sont devenus gênants et ont été en grande partie éliminés des champs cultivés. L'agroforesterie continue toutefois de jouer un grand rôle dans les régions tropicales et subtropicales.



**alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique**

À PROPOS

L'alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique est une plateforme de discussion, d'information et d'action pour les organisations et les membres individuels qui portent un regard critique sur le développement et l'utilisation du génie génétique dans l'agriculture et l'alimentation.

Les organisations membres défendent au choix ou tout à la fois les intérêts des consommateurs, des producteurs, des pays en voie de développement, des animaux et de l'environnement. L'association s'inscrit dans un réseau national et international d'organisations et réalise un travail critique et indépendant sur le développement et les impacts du génie génétique sur l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la santé. Ce travail est entièrement financé par les cotisations des membres et les dons.

Votre don est le garant de notre indépendance.

Merci pour votre soutien !

**Alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique**

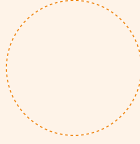
CH - 2017 Boudry
+41 (0)77 400 70 43

info@stopogm.ch

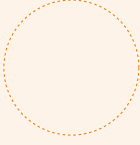
stopogm.ch

Impressum
 Editeur : Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique (ASGG)
 CCP 17-460200-1, www.stopggm.ch
 Rédaction : Luigi D'Andrea, Paul Scherer, Zofia Hock
 Impression : Imprimerie de l'Ouest SA, 2036 Comondrèche
 Rebutours : Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique, CH-2017 Boudry

**RENOUVEZ VOTRE COTISATION OU FAITES UN DON
 SOUTENEZ NOTRE ENGAGEMENT POUR UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE SANS GÉNIE GÉNÉTIQUE !
 MEMBRE INDIVIDUEL: 50CHF // MEMBRE COLLECTIF: 300 CHF // ÉTUDIANT, AVS : 30 CHF**

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique 2017 Boudry</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique 2017 Boudry</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiornate comunicazioni</p>	
<p>Konto / Compte / Conto 01-101644-1 CHF</p> <p>Einbezahl von / Versé par / Versato da</p> <p><<FIRMA>> <<NACHNAME>> <<VORNAME>> <<ZUSATZ>> <<STRASSE>> <<HAUSNR>> <<POSTFACH>> <<PLZ>> <<ORT>> <<LAND>></p> <p style="text-align: right;">609</p>	<p>Konto / Compte / Conto 01-101644-1 CHF</p> <p>Einbezahl von / Versé par / Versato da</p> <p><<PERSONEN-ID>> <<FIRMA>> <<NACHNAME>> <<VORNAME>> <<ZUSATZ>> <<STRASSE>> <<HAUSNR>> <<POSTFACH>> <<PLZ>> <<ORT>> <<LAND>></p>	<p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento</p> <p style="text-align: center;"><<REFNUM>></p>	<p>44205</p>

Die Annahmestelle
 L'office de dépôt
 L'ufficio d'accettazione



<<ESRZEILE>>



alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique

**Alliance suisse
pour une agriculture
sans génie génétique**
CH - 2017 Boudry
+41 (0)77 400 70 43
info@stopogm.ch
stopogm.ch

JAB
CH-2017 Boudry
P.P. / Journal

Poste CH SA

<<PERSONEN-ID>>
<<FIRMA>>
<<NACHNAME>> <<VORNAME>>
<<ZUSATZ>>
<<STRASSE>> <<HAUSNR>>
<<POSTFACH>>
<<PLZ>> <<ORT>>
<<LAND>>